



**HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉSIDENTENCE
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Papeete, le 13/03/2020

Coronavirus : Renforcement du contrôle des fiches sanitaires au débarquement des passagers à l'aéroport de Tahiti-Faa'a

Les autorités de l'Etat et du Pays ont décidé de renforcer le contrôle des fiches sanitaires renseignées par les passagers arrivés en Polynésie française par un vol international.

Ce document, désormais obligatoire pour tout passager en débarquement, devra être complété dans son intégralité et transmis au bureau de veille sanitaire, présent dans la zone d'arrivée internationale, avant d'entrer sur le territoire.

Ainsi, à compter du lundi 16 mars 2020, tous les passagers devront, à leur descente de l'aéronef, remettre au premier poste du bureau de veille sanitaire deux documents :

- La fiche sanitaire renseignée (une par personne),
- Un certificat médical de moins de 5 jours (recommandé).

Dès transmission de cette fiche sanitaire au bureau de veille sanitaire, le passager recevra un justificatif qui lui permettra de se présenter au poste de la Police aux frontières.

Sans ce document justificatif, le passager se verra refuser l'accès par la Police aux frontières et aura l'obligation de retourner auprès du premier poste du bureau de veille sanitaire pour compléter sa fiche sanitaire.